

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Marque pour les pauvres : au XVIIe siècle  
**Autor:** Wallier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196726>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

gnité avec laquelle nos populations se sont comportées dans cette grande manifestation patriotique. On nous affirme qu'à Lausanne, par exemple, la Direction de police n'a reçu aucun rapport signalant un désordre quelconque, soit dans la rue, soit dans les établissements publics; tout s'est convenablement passé.

Un agent, à qui nous demandions des renseignements à ce sujet, nous disait :

» Je vous assure, monsieur, que c'était admirable. On n'a presque rien eu à faire. Les pintes, les cafés étaient aussi tranquilles qu'un jour ordinaire; des gens gais tant qu'on voulait, de bonnes vieilles chansons, mais pas le moindre boucan... On aurait même voulu un peu plus de bruit pour une fête comme ça... c'est vrai!

» Et puis, ce qu'il y a de beau, c'est qu'on ne voyait pas un individu pris de vin. Il y avait bien de bonnes petites pointes, mais rien de trop. La Société de tempérance, qui avait tant peur, n'aurait pas moins pu boire.

» Et la nuit, jamais je n'ai vu un calme aussi tranquille : à minuit tout était réduit ».

Nous avons entendu nombre de gens s'écrier avec émotion, à la vue de cette superbe fête : « Et dire que de toute cette génération qui se livre actuellement à tant de bonheur et de joie, il ne restera pas un seul individu debout lorsqu'on fêtera, en 1998, le deux-centième anniversaire de notre indépendance!... En tout cas, il ne fera jamais un temps aussi beau qu'aujourd'hui ».

Tout cela est très probable; mais il ne serait cependant pas impossible que parmi ceux de nos contemporains qui ont aujourd'hui, 15, 16, et même 18 ans, soient encore vivants en 1998 : on a tant d'exemples de longévité. Vous connaissez sans doute cette histoire racontée par Lamartine qui, voyageant en Italie, vit un vieillard assis sur un banc et pleurant à chaudes larmes. Il lui demanda le sujet de son chagrin : « Mon père m'a battu! » répondit le vieillard. Et, à ce moment, un second vieillard, beaucoup plus âgé que le premier, apparut, s'écriant avec colère : « C'est un étourdi ! il vient de faire tomber mon père ! Et, aussitôt, un troisième vieillard se montra, disant : « Oui, il a été corrigé comme il le méritait ! »

D'autre part, nous lisons dans le *Petit Parisien* :

« Un des plus beaux vieillards que la France ait possédés est ce Jean Jacob, paysan du Jura, qui, le 22 octobre 1789, parut devant l'Assemblée nationale, accompagné de ses enfants. Il venait d'atteindre sa 120<sup>e</sup> année. L'Assemblée se leva tout entière devant ce doyen.

» Il y a une douzaine d'années, vivait encore, au village d'Aubéry-en-Royans, la veuve Girard, qui avait été cantinière sous le premier empire. Elle avait 123 ans. Depuis l'âge de 112 ans, elle vivait exclusivement d'une soupe faite avec du pain et du vin. Elle mourut sans jamais avoir été malade, trouvant que la vie est courte.

» Est-il vrai, d'autre part, qu'on ait, en 1838, enregistré dans la Haute-Garonne le décès d'une femme âgée de 158 ans ? »

Quoi qu'il en soit, jeunes et vieux, remerciez Dieu de nous avoir permis d'assister à la grande journée du 24 janvier, et que le souvenir de celle-ci reste à jamais gravé dans nos cœurs. L. M.

#### Marque pour les pauvres au XVII<sup>e</sup> siècle.

On constate avec plaisir que grâce aux heuruses améliorations apportées au sort des classes pauvres, la mendicité disparaîtra bientôt entièrement dans notre pays; aussi a-t-on

peine à croire qu'on en faisait autrefois une véritable profession. Il fut même un temps où certains pauvres étaient brevetés, c'est-à-dire qu'ils portaient sur leur habit une médaille avec cette inscription :

#### AYEZ SOUVENANCE DES PAUVRES.

Nous trouvons à ce sujet dans le *Musée neuchâtois* l'ordonnance suivante :

Le lieutenant général et gouverneur de Neuchâtel et Valengin, au maire de Valengin ou à son lieutenant, Salut!

Voyant le nombre des mendiants s'accroître de jour à l'autre, occasion de ce que plusieurs, au lieu de s'adonner au travail par lequel ils pourraient se subvenir, se glissent parmi ceux qui sont vraiment pauvres et dignes de l'aumône, à la surcharge du pays; est la cause que nous ordonnons de faire construire des *marques* lesquels les gouverneurs de chaque communauté apposeront et attacheront à la partie antérieure de l'habit des vrais pauvres, compris au rôle et dénombrement qu'ils en ont fait, afin qu'estant reconnus, on les assiste plus librement; et s'il y en a aucun d'eux qui refusent de porter telle insigne de pauvreté ils seront exclus de l'aumône. Quant à ceux qui sont assez robustes et avancés en âge pour travailler, les dites communautés s'en serviront et les feront ouvrir à ce qui est nécessaire au public, soit pour réfection des chemins qu'autres occurrences, et ce en leur suppléant l'aliment et nourriture requise. Et afin que chacun se puisse conduire selon ce, et que personne n'en prétende excuse d'ignorance, vous ferez publier le présent, dimanche prochain, au prosne des églises rières votre charge. Et quoi ne ferez point de faute.

Du Chateau de Neuchâtel, le 3 février 1623.

(Signé) WALLIER.

#### Le coup de chapeau du président.

Les *Annales politiques et littéraires* relèvent un amusant incident qui s'est produit au cours de la fête tout intime qui a eu lieu récemment à l'Élysée et dont le programme comportait une séance de cinématographe.

On se souvient que le prince de Bismarck, sollicité naguère, par un journaliste allemand, de donner son impression sur le voyage de M. Félix Faure en Russie, n'hésita pas à déclarer qu'à son avis le président de la République s'était acquitté de sa délicate mission à la satisfaction de tous.

— Tout au plus, fit l'ancien chancelier, pourrait-on relever une légère incorection dont le président s'est rendu coupable.

— Laquelle? se hâta d'interroger le journaliste.

— Oh! peu de chose, reprit le prince. M. Félix Faure, passant dès son arrivée à St-Petersbourg la revue des cosaques, qui constituaient sa garde d'honneur, s'est contenté de saluer ces braves soldats en portant la main à son chapeau. Il devait lever son chapeau et saluer, ainsi que le prescrit le protocole.

M. Félix Faure, à qui ces lignes tombèrent sous les yeux, eut beau rappeler ses souvenirs, il lui fut impossible de s'assurer si la critique que lui adressait le prince de Bismarck était exacte. Il interrogea les personnes de son entourage qui avaient assisté à la scène en question, mais nul ne put lui dire s'il avait salué de la main ou du chapeau.

Or, voici qu'avant-hier le cinématographe reproduisait précisément la scène de l'arrivée de M. Félix Faure à St-Petersbourg. Et chacun put voir le président s'avancer à pas lents devant le front de la garde d'honneur, puis lever tout à coup son chapeau, d'un geste large et correct, ce geste que tous les Parisiens connaissent bien.

Le prince de Bismarck s'était trompé; le protocole était sain et sauf. Voilà M. Félix Faure maintenant rassuré.

Et c'est ainsi que s'écrira désormais l'histoire, par le cinématographe.

#### Combien de jours un individu bien portant peut-il rester sans dormir?

Deux médecins, MM. Patrick et Gilbert, de l'Université de Yowa, voulaient dernièrement résoudre ce petit problème.

En conséquence, M. Gilbert et deux autres sujets se prêtèrent à l'expérience; ils restèrent quatre jours et trois nuits sans sommeil. L'expérience ne fut pas poussée plus loin, l'état de prostration d'un des sujets semblant pouvoir devenir dangereux.

Pour deux des expérimentateurs, la troisième nuit fut extrêmement pénible. La lutte contre le sommeil devenait de plus en plus difficile. Chez tous, le pouls s'était ralenti, et, chez l'un, la température s'abaissa. La rapidité de perception mentale diminua.

Une bonne nuit fit disparaître tous ces troubles. Mais il n'en résulte pas moins qu'il faut un tempérament bien spécial pour lutter contre le sommeil plusieurs jours de suite.

Combien Musset avait raison :

O doux, ô doux sommeil! O baume des esprits!

C'est, après le souper, le premier bien du monde!

#### Marguerite l'effeuilleuse.

NOUVELLE VAUDOISE

IV

L'aubergiste espérait bonnement que sa filleule deviendrait la femme de son riche cousin, et ne voyait de plus sûr moyen pour arriver à ce résultat que la désunion entre le père et le fils Cornaz. En effet, ces deux natures opiniâtres et pourtant peu disposées à un rapprochement devaient arriver enfin à une rupture complète, après laquelle Abram Cornaz devait reporter toute son affection sur la jeune fille, et ne pouvait lui en donner de meilleure preuve qu'en l'épousant. Une scène qui eut lieu à la ferme sembla favoriser les vues de l'oncle Samuel, au moins en ce qui concernait la rupture attendue. Avant de la raconter, il nous paraît bon de donner quelques explications qui feront comprendre comment elle fut amenée. Quelques allusions détournées de l'aubergiste, colportées dans le village, avaient fait pressentir à quelques personnes un mariage entre le père Cornaz et Marguerite. Parmi ces derniers, il en était plusieurs qui ne demandaient pas mieux que de se *mettre bien* avec la future maîtresse de la riche ferme, pensant que d'une manière ou d'une autre elles en retireraient quelque avantage. Un moyen adroit de gagner l'affection de Marguerite était de lui faire des avances pendant qu'elle n'occupait encore qu'une position subalterne; aussi la jeune fille reçut-elle plusieurs invitations pour des *veillées*. Mais tout en étant touchée de ces intentions, elle ne se rendait pas dans ces réunions, parce qu'avec le sens droit que nous lui connaissons, elle sentait bien qu'en acceptant elle se trouvait dans une fautive position. Cependant, un dimanche soir que son parrain avait organisé une *dance* à la *Croix-Blanche*, elle fut tellement pressée par lui qu'elle se décida à y aller. Le digne aubergiste avait un double but en désirant que la jeune fille s'y rendît. D'abord c'était de voir l'effet que cela produirait sur Abram Cornaz qui, jusque-là, n'avait pas dissimulé la satisfaction que lui causaient les refus de Marguerite lorsqu'on la sollicitait de prendre part à une réunion du genre de celle qui aurait lieu chez lui. D'un autre côté, il comptait un peu sur la présence de la belle *effeuilleuse* pour attirer les garçons en grand nombre et, conséquence immédiate, pour avoir un bon débit et faire une bonne recette.

Le soir du dimanche en question étant arrivé, trois vigoureux musiciens prirent place dans la grande salle de la *Croix-Blanche*, et l'auberge fut bientôt remplie de danseurs et de buveurs. Les jeunes gens des deux sexes qui étaient venus dans l'intention bien arrêtée de faire une bonne *sautée* s'en donnaient à cœur joie. Marguerite, le père et le fils Cornaz étaient aussi venus, mais, à l'inverse de ce qu'on pouvait attendre, le vieux Cornaz se trouvait dans la salle de danse et le jeune dans une des chambres à boire, où ne siégeaient que quelques patriarches de l'endroit, pour qui les émotions de la danse étaient inconnues. Antoine, sombre et préoccupé, était attablé devant une bouteille